

UN BLASON POUR FONTENAY

Proposition d'armoiries pour la commune de
Fontenay-sur-Vègre



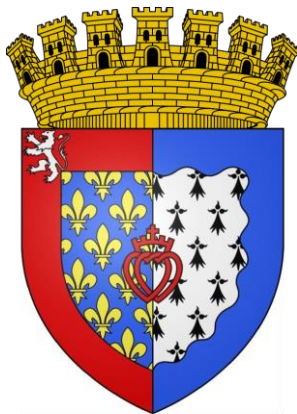


« Parti de gueules à la Crosse abbatiale d'Or brochant sur une Fontaine et d'Azur à la Fleur-de-Lys mi-partie d'Or mouvante du Trait ; bordé d'Or à Dextre et de Gueules à Senestre ; timbré d'une Couronne murale de Village, soutenu d'une Gerbe de Blé à Dextre et d'une Gerbe de Roseaux-massue à Senestre toutes deux au Naturel, posées en Sautoir à la Pointe et liées de Gueules l'une à l'autre. »

Pourquoi un blason en 2014 ? ...

C'est une question légitime, car l'héraldique est un art très ancien, qui s'enracine dans le Moyen-âge. Il est souvent associé à la noblesse et à la monarchie...

Et pourtant il a traversé les siècles : les villes, prenant leur indépendance des seigneurs féodaux, se dotent d'armoiries pour arborer fièrement leur liberté et leur puissance ; à l'époque contemporaine, les conseils régionaux ont créé eux-aussi des armoiries pour symboliser l'unité de territoires que seule l'histoire récente a associés de manière aussi



étroite. C'est le cas en particulier des Pays de la Loire qui, composés de territoires bretons, poitevins, de l'Anjou et du Maine, manifestent dans leur blason contemporain une unité que l'histoire ne leur fournit pas.

L'héraldique a ainsi accompagné la construction de l'Europe depuis des temps immémoriaux, et continue de le faire dans les créations actuelles qui accompagnent les naissances de nouvelles communes,

ainsi que les nouveaux regroupements territoriaux. On peut même dire que nous sommes en présence de l'art européen par excellence, en ce qu'il est à la fois ancien, exercé de façon ininterrompue depuis l'origine, et que ses règles permettent à sa créativité de se déployer pour de nombreuses générations encore tout en lui conservant son

unité et sa spécificité. Il a d'ailleurs été adopté sur tous les continents, devenant un langage géopolitique international au symbolisme universel.

... Et pourquoi à Fontenay ?

Sauf erreur, il semble que la commune de Fontenay-sur-Vègre n'ait jamais eu de blason qui lui soit propre. En revanche, des blasons y ont été utilisés ; nous y reviendrons un peu plus loin.

Est-ce vraiment nécessaire aujourd'hui de lui en attribuer un ? En tout cas, l'ancienneté de la communauté villageoise dont témoignent les vestiges architecturaux depuis le 11^{ème} siècle au moins mériterait à elle seule que cet enracinement historique puisse être dignement symbolisé à l'époque présente.

Reste que, aujourd'hui, les blasons semblent passés de mode. Il est vrai que beaucoup de municipalités et de territoires ont préféré se doter dans les deux dernières décennies de logos, laissant tomber en désuétude l'usage de leurs armoiries. Mais il faut aussi remarquer que les logos sont élaborés dans le goût et selon les tendances du moment, et que fatalement, ils deviennent désuets assez rapidement. Il suffit pour s'en convaincre d'observer que les collectivités ont déjà dû, sur une si courte période au regard de l'histoire, en changer au moins une fois. C'est le cas en particulier du chef-lieu de notre département, et de notre conseil régional. Il convient aussi de noter que ces logos sont élaborés par des agences de communication à des coûts qui en ont surpris, voir choqué plus d'un et qui surtout ne sont pas à la portée de tous les budgets, fussent-ils publics.

Le blason, lui, supporte la comparaison sans rougir :

- il a traversé le temps sans subir ses affronts, mais en revêtant plutôt un certain prestige ;
- ses règles d'élaboration sont simples ; chacun peut donc en créer un, ce qui en fait un art accessible connaissant un certain regain aujourd'hui, en particulier sur internet et Wikipedia® ;
- il n'est revêtu d'aucune expertise technique ou autre droit d'exclusivité d'aucune sorte, ce qui le rend accessible également au point de vue financier, en particulier aux petites communes.

L'utilisation du blason peut être extrêmement souple. Il peut servir en particulier aux clubs et associations de la commune et à tous ceux qui veulent faire référence à la commune sur les différents supports de communication : brochures touristiques, publications associatives... Il

fait partie en tout cas du patrimoine commun et culturel de ses habitants, au lieu d'être strictement et exclusivement la marque des autorités administratives locales.

Le choix du Blason pour Fontenay

L'idée qui préside à l'élaboration de ce blason est en fait triple :

- prendre en compte l'usage historique sur le territoire de Fontenay,
- intégrer la narration légendaire des origines et du nom du village,
- et représenter la commune dans son environnement territorial actuel.

Le blason utilisé de manière continue dans le village est celui du marquis de Fontenay. Or, il est d'usage en héraldique que les territoires s'approprient les armoiries du seigneur local, même et surtout s'ils ne dépendent plus de lui. Elles deviennent ainsi le symbole d'une collectivité et non plus d'une personne ou d'une famille. Cela est bien sûr encore plus manifeste lorsqu'une famille ou un titre nobiliaire disparaît, laissant à la seule collectivité l'usage du blason. Les exemples sont extrêmement nombreux, puisqu'il en est ainsi pour presque tous les départements et toutes les régions de France.



Marquis de Bastard de Fontenay



Département de la Sarthe

Prenons le blason du département de la Sarthe qui entre dans la composition de celui de Fontenay tel que nous le proposons ici. Il reproduit intégralement celui de l'ancienne province du Maine dont le Mans était la capitale, et qui lui-même n'est que le blason des comtes du Maine, dont la généalogie n'est pourtant pas particulièrement chère à la majorité des sarthois. Remarquons également la couronne murale qui met en évidence l'appropriation des armoiries par un territoire (ville, village, région,...), à la différence de la couronne de métal et de pierres précieuse qui représente le titre nobiliaire du chef de famille.

Par ailleurs, les armoriaux recensent également un blason pour le prieuré de Fontenay. Ce blason est *parlant*, ce qui signifie qu'il illustre le nom du lieu: la figure qui est représentée est une fontaine. Il semble que ce blason ait été attribué relativement récemment, sous l'ancien régime, peut-être pour des raisons fiscales. Quoi qu'il en soit, il pourrait tel quel servir à la paroisse de Fontenay, puisqu'elle est l'héritière du prieuré ; pour la communauté civile en revanche, il fallait des armoiries propres.



Prieuré de Fontenay

Il ne semble pas souhaitable en effet de reprendre tels quels les blasons présents sur le territoire de la commune. Le premier est fortement lié à une famille présente depuis longtemps et encore aujourd'hui sur le territoire de la commune. Le second, nous l'avons mentionné, est en rapport direct avec la communauté ecclésiale locale, à laquelle on ne peut pas assimiler le village aujourd'hui. En revanche, ne pas les prendre en compte ne serait pas en accord avec l'esprit de l'héraldique qui intègre les éléments déjà existants, et surtout s'inscrit dans une continuité qui contribue grandement à lui donner son sens et son cachet.

Par ailleurs, on peut noter que les deux premiers blasons présentés ci-dessus (celui du Marquis de Bastard de Fontenay et celui de la Sarthe) ont un point commun : la fleur de lys d'or sur fond d'azur. Celle-ci est le symbole héraldique par excellence de la France, et non de la monarchie (qui n'existe plus), en vertu des principes d'appropriation dont nous avons déjà parlé. Rappelons aussi opportunément qu'après les expériences impériales au XIXème siècle, la république a réintégré dans les blasons les fleurs de lys qui avaient été remplacées par les abeilles et autres «N» napoléoniens, consciente que ce symbole transcendait l'histoire et concernait tous les français. L'omniprésence des fleurs de lys aujourd'hui dans les blasons de nos villes et de nos collectivités territoriales manifeste cette continuité historique qui dépasse de loin la politique.

La présence de ce symbole sur les armes du marquis de Fontenay comme sur celles du département de la Sarthe appelait assez naturellement à une utilisation de ces deux blasons pour élaborer celui de la commune.

Nous proposons donc ici une fleur de lys mi-partie (coupée à la moitié, comme sur le blason du Marquis de Bastard), évoquant à la fois l'histoire du village et l'appartenance territoriale : française comme mentionné plus haut, mais aussi sarthoise, associée à la bordure rouge qui se trouve sur le blason du département.

Dans la mi-partie dextre (la moitié gauche), a été intégrée la narration de Saint Philibert faisant jaillir, avec sa crosse, la source, ou « fontaine », qui donne son nom au village. Tout naturellement, on a utilisé le blason du prieuré qui propose déjà cette fontaine. Le blason devient ainsi parlant, en ce qu'il explique et raconte un évènement en rapport avec l'identité du lieu.

Les supports végétaux, sous forme de gerbes, symbolisent l'environnement du village :

- En premier lieu, l'environnement agricole représenté par la gerbe de blé,

- et en second lieu l'environnement naturel représenté par la gerbe de roseaux, évoquant la Vègre et l'omniprésence de l'eau.

Précisons que le blason peut être représenté sans la couronne et sans les supports végétaux.

Les armoiries ainsi proposées sont une création originale qui permet de **représenter** :

- **l'ancrage historique du village de Fontenay-sur-Vègre,**
- **la narration à l'origine de son nom et de sa fondation,**
- **et son intégration actuelle dans un territoire et dans un pays,**

grâce à un art français et européen, désormais utilisé dans le monde entier par les états, les territoires, les communes et les institutions.

Fontenay-sur-Vègre, le 18 novembre 2014.